

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 juillet 2009**

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mesdames BOREL, AGERON, MUZARD, BONTA et Messieurs GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND,  
Excusés : Mesdames LAUDE, SIMOENS et Messieurs REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO, MOURRE

**1/ Travaux École-Mairie et bungalow du Conseil Général**

Les travaux sont actuellement bloqués par la présence du préfabriqué scolaire. En effet le Conseil Général, tenu de prendre en charge le démontage en fin de location, ne dispose pas assez de financement. Nous relançons le CG 38 sans relâche afin de faire passer notre cas en priorité. En attendant, un nouvel acompte de subvention DGE a été demandé.

**2/ Décoration Mairie: Photographies / Tableaux**

Un projet avait été envisagé avec l'architecte. Après discussion, le Conseil Municipal retient le devis de Monsieur Christophe Huret (photographe à Vinay) pour un montant de 1200 € TTC.

**3/ Station d'épuration**

Malgré plusieurs relances téléphoniques, nous n'avons toujours pas de réponse de la Préfecture. Un deuxième courrier adressé à M. le Préfet, Albert DUPUY, a été envoyé.

**4/ Travaux Maison Carral**

Suite à la visite de la commission des travaux dans le bâtiment Carral, proposition avait été faite de réaliser deux garages sur le coté place et de conserver l'arrière du rez de chaussée à la Commune en créant une entrée coté terrain de foot. Pour avoir un estimatif de prix, M. le Maire a fait réaliser un devis par une entreprise de maçonnerie. Reste à évaluer le coût des huisseries par un système de portes sectionnelles.

**5/ Fonds de concours de la Communauté de communes de Vinay au profit des communes pour les investissements dans les écoles:**

La Communauté de Communes de Vinay propose à ses communes membres un fonds de concours au titre de la solidarité scolaire définit comme suit :

1. *10% du montant HT des investissements scolaires des communes de 0 à 457 347 €*
2. *5% du montant HT des investissements scolaires des communes de 457 348 € à 762 245 €*
3. *Investissements pris en compte : acquisition de terrains, études préalables, maîtrise d'œuvre, publicités d'appel d'offres, frais de tirages de dossiers d'appel d'offres, travaux, coordonnateur de sécurité, bureau de contrôle. Ainsi que les aménagements de sécurité aux abords des écoles.*
4. *L'origine des demandes de dotations est fixée au 01/01/2008 pour la durée du nouveau mandat municipal. »*

Après délibération, le conseil municipal accepte ces modalités d'attribution.

**6/ Estimation vente garage de la morgue:**

Les domaines ayant refusé d'estimer la valeur à la vente du garage de la morgue, demande a été faite au Notaire Maître Lemoine- Dorville. Celui-ci n' a toujours pas donné de réponse écrite

## **7/ Vitrail de l'Église**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de nouveau, un vitrail s'est descellé et est tombé à l'intérieur de l'église. Vu l'état des fixations, d'autres sont appelés à suivre le même sort. M. le Maire rappelle qu'une demande de subvention avait été faite auprès du Conseil Général de l'Isère, mais que celui-ci avait répondu qu'il n'aidait pas ce type de travaux. Le montant de ces derniers peut atteindre une telle somme que cela pose un réel problème

## **8/ Subventions aux associations:**

Dans sa séance du 27 juillet 2009, le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

- 30 € aux Anciens Combattants du Canton de Vinay ;
- 80 € au Comité départemental de l'Isère de la Ligue Nationale française contre le Cancer ;
- 20 € au Comité Départemental d'Habitat Rural ;
- 30 € à la Croix Rouge Française – Comité de Saint-Marcellin ;
- 80 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Vinay;
- 20 € au Souvenir Français –Comité de Vinay ;
- 20 € à l'A.F.I.P.A.E.I.M. – Section locale de Vinay ;
- 30 € à la Prévention Routière à Grenoble ;
- 850 € à la Bibliothèque du Nan de Cognin-les-Gorges ;
- 1 000 € au CCAS de Cognin-les-Gorges,
- 500 € au Sou des Ecoles de Cognin-les-Gorges,
- 50 € l'Association Sud Isère Téléalarme.